

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal donne pouvoir à BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline,

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

### **D2023032812 - Marché de fournitures d'espaces verts – accords-cadres avec émission de bons de commande - adhésion à un groupement de commandes – autorisation de signature**

Dans le cadre de leurs missions respectives, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et les communes des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Saint Mars La Réorthe, procèdent à l'achat de fournitures d'espaces verts. Les marchés conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes sont arrivés à terme le 31 décembre 2022.

Aussi, compte tenu de la rationalisation et de l'optimisation des coûts engendrés par cette procédure groupée, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ce type d'achat entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers, les communes des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Saint Mars La Réorthe.

Pour ce faire, il convient de conclure un nouveau groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Il sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même ses marchés, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale annuelle du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 215 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de neuf lots sous forme d'accords-cadres avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels en Euros HT sont les suivants :

	Commune des Herbiers		Commune de Mouchamps		Commune de Saint Paul en Pareds		Commune de Saint Mars la Réorthie		Communauté de Communes du Pays des Herbiers		Ensemble du groupement de commande	
	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Fournitures diverses	1 000	25 000	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	0	1 000	non adhérent	non adhérent	1 000	26 000
Lot 2 : Gazon	1 000	10 000	0	3 000	0	700	0	1 000	0	1 500	1 000	16 200
Lot 3 : Terreau	1 000	10 000	0	1 000	0	700	0	1 500	0	1 000	1 000	14 200
Lot 4 : Engrais	1 000	20 000	0	4 000	0	2 000	0	2 000	non adhérent	non adhérent	1 000	28 000
Lot 5 : Paillage	1 000	5 000	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	0	1 000	0	15 000	1 000	21 000
Lot 6 : Jeunes plants	500	5 000	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	0	1 000	non adhérent	non adhérent	500	6 000
Lot 7 : Végétaux (vivaces compris)	1 000	20 000	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	0	1 500	0	10 000	1 000	31 500
Lot 8 : Sapins de Noël	1 000	15 000	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	non adhérent	0	1 000	1 000	16 000
Lot 9 : Sable pour terrains sportifs	1 000	10 000	0	3 000	non adhérent	non adhérent	0	3 500	non adhérent	non adhérent	1 000	16 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 500</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>11 000</b>	<b>0</b>	<b>3 400</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>28 500</b>	<b>8 500</b>	<b>175 400</b>

La forme de l'accord-cadre des lots 6 (jeunes plants) et 7 (Végétaux) sera multi-attributaire, les autres lots seront sous la forme mono-attributaire.

Les neuf lots seront conclus pour une durée d'un an à compter de sa notification jusqu'au 31 juillet 2024, renouvelable trois fois par période d'un an.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-14

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et les communes des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Saint Mars La Réorthe, pour les fournitures d'espaces verts,
- DESIGNER la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- DECIDE que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- ELIT pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :  
Membre Titulaire : Damien BREMAUD  
Membre suppléant : Loïc POUPIN
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

-----  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 30/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29/03/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance  
Christelle Bourmault

*Bourmault*

Signé électroniquement par :  
Benedicte Gardin  
Date de signature : 30/03/2023  
Qualité : Maire de St Paul en Pareds



